



Université de Bretagne Occidentale



Faculté de Droit Economie Gestion et AES

MASTER DROIT

Parcours

« DROIT PRIVE FONDAMENTAL »

LIVRET DE L'ETUDIANT

Année Universitaire 2020-2021

Septembre 2020

Faculté de Droit Economie Gestion et AES- 12 Rue de Kergoat CS 93837 - 29238 BREST CEDEX
TEL 02-98-01-60-23 - Fax 02-98-01-65-90



MOT DES CO-DIRECTRICES

Le Master Droit parcours Droit privé fondamental de l'UBO a pour origine la volonté de mettre en place au sein de l'UFR droit de Brest une formation de haut niveau en droit privé afin de répondre à l'attente des étudiants qui souhaitent approfondir leurs connaissances en droit privé et se diriger soit vers une profession juridique ou judiciaire, soit vers une carrière dans l'enseignement et la recherche.

Ce parcours du Master Droit propose une étude des grandes questions du droit privé contemporain et des techniques juridiques fondamentales, notamment en droit civil mais pas uniquement. L'étudiant apprendra également la mise à jour personnelle de ses connaissances en assimilant les techniques et les outils de la veille juridique, nécessaires à son adaptabilité, à sa réactivité et à son auto-formation, exigences incontournables des fonctions et activités futures de tout juriste dans le monde du travail. La formation vise à favoriser le développement de l'esprit d'analyse et de synthèse des étudiants.

MARION COTTET et MURIEL REBOURG
Professeurs de Droit Privé
Lab-LEX (EA 7480)

PRESENTATION DU DIPLOME

OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELS

Le parcours Droit privé fondamental de la mention Droit est proposé avec trois options possibles : recherche, IEJ et professionnelle.

Option professionnelle : Ce parcours est destiné à fournir aux futurs professionnels du droit, les outils conceptuels et les techniques nécessaires à la poursuite de leur parcours professionnel. Il permet également d'amener les étudiants à réfléchir aux implications pratiques des connaissances acquises et des réflexions développées. Au cours de sa formation, l'étudiant sera amené à mettre en application de solides connaissances précises face à des problématiques concrètes (analyse de contrats, rédaction de clauses, stratégies contentieuses). A cette fin, il sera accompagné et formé par une équipe associant professionnels et enseignants-chercheurs. Le stage en entreprise lui offrira l'occasion de confronter les connaissances à la pratique ainsi que de réaliser une première véritable expérience professionnelle. Il disposera ainsi, à l'issue de sa formation, d'un panel de compétences complémentaires lui permettant d'être apte à une intégration rapide et sérieuse dans le monde professionnel. En outre, la formation prévoit que les étudiants recevront des connaissances relatives à l'avenir professionnel (Initiation à la rédaction d'actes et à la négociation, pratique du procès en deuxième année de Master). Bien entendu, la recherche de stage, d'emploi et l'intégration demeurent une préoccupation d'efficacité de la formation ; les étudiants recevront donc également des compétences dans ces domaines (en M1 et M2, valorisation du profil professionnel et outils pour explorer et cibler le stage et l'emploi).

Option recherche : L'objectif premier est une formation à la recherche dans la perspective d'un doctorat en droit privé. Il s'agit d'acquérir des aptitudes au raisonnement, à l'interrogation et à la formulation écrite. Dans l'option recherche, les enseignements auront pour but d'initier les étudiants à la recherche en droit. Il s'agit de leur apprendre d'une part à construire des problématiques autour d'une hypothèse de recherche, d'autre part à rédiger un mémoire et le soutenir oralement, prélude à une future thèse de doctorat. Ce Master répond en effet au souci de conduire les meilleurs étudiants vers le doctorat et la carrière universitaire avec le soutien du Lab-LEX (EA 7480) et de ses membres. C'est pourquoi, afin de mieux appréhender le métier d'enseignant-chercheur, un stage en laboratoire est prévu dans le cadre de cette option. L'étudiant peut être amené à participer aux activités scientifiques du laboratoire (colloques, recherches empiriques, conférences...).

Option IEJ : Afin de permettre aux étudiants souhaitant embrasser la carrière d'avocat de préparer en parallèle au Master le concours d'entrée au CRFPA, le parcours DPF propose une option leur permettant de suivre les enseignements dispensés à l'IEJ en complémentarité avec ceux du Master.

Les objectifs en termes de compétences acquises durant la formation

Les titulaires de ce diplôme sont des professionnels qui peuvent être chargés de détecter, analyser et traiter les problèmes juridiques de droit privé (relations civiles, commerciales, pénales des individus) en établissant les pièces des dossiers litigieux, en assurant et réglant le suivi des affaires contentieuses, en définissant, concevant et rédigeant les documents, actes juridiques et réglementations utiles.

Pour mener à bien ces activités, le diplômé mobilise ses connaissances dans le domaine du droit privé. Il doit être capable de rechercher l'information et la documentation juridiques (veille juridique), de former et d'informer sur les règles de droit, de conseiller utilement la personne au mieux de ses intérêts moraux et pécuniaires en matière juridique et judiciaire ; d'établir des actes juridiques, de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux, d'évaluer un préjudice et d'élaborer une procédure d'indemnisation. Dans le domaine de la recherche en droit privé, il doit être capable de réaliser un travail de recherche approfondie à partir d'une problématique préalablement définie.

Les débouchés professionnels :

Ce professionnel travaille dans les secteurs d'activité suivants : le domaine de l'assurance, de la banque, de cabinets juridiques ou services juridiques d'entreprise, de l'enseignement et de la recherche, dans l'administration d'Etat (après concours). Il peut exercer les emplois suivants : magistrat, greffier, avocat, officier de police judiciaire ou de gendarmerie (sur concours), huissier, conseiller juridique en entreprise, responsable de service juridique, enseignant-chercheur ou chercheur (après un doctorat).

CODES ROME :

- K1902 (Collaboration juridique)
- K1903 (Défense et conseil juridique)
- K1904 (Magistrature)
- K2108 (Enseignement supérieur)
- K1901 (Aide et médiation judiciaire)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le parcours « Droit privé fondamental » du Master Droit comprend 4 semestres répartis sur deux années.

La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC).

PROGRAMME DE LA 2EME ANNEE DU MASTER DROIT PRIVE FONDAMENTAL

Crédits	SEMESTRE 9	Crédits	SEMESTRE 10
12 ECTS Coeff. 12 (coeff. 6 par matière) 55 h CM	UE DISCIPLINAIRE 9 <ul style="list-style-type: none"> • Droit des contrats : 27,5H CM. • Droit des personnes et de la famille : 27,5 H CM. • <p style="color: red;">MCC : contrôle continu (40%) + écrit de 3h pour chaque matière</p>	12 ECTS Coeff. 12 (coeff. 6 par matière) 55 h CM	UE DISCIPLINAIRE 10 <ul style="list-style-type: none"> • Droit de la responsabilité : 27,5 H CM. • Droit patrimonial (de la famille et des biens) : 27,5H CM. <p style="color: red;">MCC : contrôle continu (40%) + écrit de 3h pour chaque matière</p>
9 ECTS Coeff. 9 (coeff. 3 par matière) 42 h CM	UE APPROFONDISSEMENT 9 <ul style="list-style-type: none"> • Droit pénal : 14h CM • Droit des affaires : 14h CM • Droit social : 14h CM <p style="color: red;">MCC : CT 100% : Oral (15 minutes de préparation + 10 à 15 minutes de passage)</p>	9 ECTS Coeff. 9 (coeff. 3 par matière) 42 h CM	UE APPROFONDISSEMENT 10 <ul style="list-style-type: none"> • Droit processuel : 14H CM • <u>•</u> Droit de la preuve: 14H CM • Une matière à choisir : <ul style="list-style-type: none"> • Droit de la common law : 14h CM • Histoire des libertés : 14 h CM <p style="color: red;">MCC : CT 100%. Oral (15 minutes de préparation + 10 à 15 minutes de passage)</p>
2 ECTS coeff 2 22 h TD	UE DE COMMUNICATION 9 Langue vivante : 22h TD	9 ECTS Coeff. 9	UE ORIENTATION/INTEGRATION PROFESSIONNELLE 10 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Option Recherche Stage de 8 semaines de recherche (journée d'étude, participation aux activités du labo...) Mémoire de recherche + soutenance (coeff. 9) ➤ Option Professionnelle Stage professionnel de 8 semaines min.
7 ECTS Coeff. 7 5,5H CM 23,5 h TD	UE INSERTION PROFESSIONNELLE 9 <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du profil professionnel et outils pour explorer et cibler le stage et l'emploi (5,5 H TD). • Rencontres avec des professionnels • Méthodologie du mémoire de recherche et du mémoire 		

	professionnel (5,5 H CM). <ul style="list-style-type: none"> • Initiation à la rédaction d'actes et à la négociation (jeu de rôle) (9 h TD). CT 100% : écrit 1h30 (Coeff. 1). • Pratique du procès : 9 h TD. • Journée d'étude. CT 100% Oral (Coeff. 3). • Grand oral d'approfondissement. CT 100% Oral (1h de préparation, 30 min. de passage). Coeff. 3. 		Mémoire professionnel + soutenance (Coeff. 9) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Option IEJ Préparation examens et concours Justice (IEJ) : <ul style="list-style-type: none"> • Note de synthèse 9h CM (coeff. 3). Ecrit 5h (mutualisé IEJ) • Droit des obligations : 27,5h CM (coeff. 2) Ecrit 3h (mutualisé IEJ) • Préparation grand oral et libertés et droits fondamentaux 9 h CM (coeff. 2). Grand oral 30 min. prépa + 15 à 30 min. passage (mutualisé IEJ) • Au choix : <ul style="list-style-type: none"> - Droit civil ou droit pénal 14h CM (coeff. 1) Ecrit 3h (mutualisé IEJ) et - Procédure civile ou Procédure pénale (sous réserve d'ouverture) 14h CM (coeff. 1) Ecrit 2h (mutualisé IEJ)
30 ECTS	Volume horaire total : 102,5h CM + 45,5H TD	30 ECTS	Volume horaire total : 97h CM + autoformation si option recherche ou professionnelle ou 170,5h CM si option IEJ

MODALITES D'EVALUATION

UE disciplinaires :

L'étudiant passe pour chaque matière un écrit d'une durée de 3 heures (60 % de la note finale) ainsi qu'un contrôle continu dans chacune des matières (40% de la note finale).

UE complémentaires :

L'étudiant passe un oral de 30 minutes pour chaque matière des UE complémentaires.

Pour l'année 2020-2021, le cours de Common Law n'ouvrira pas. Aussi, les étudiants devront nécessairement suivre le cours Histoire des libertés au titre de l'UE Approfondissement 10.

La matière **initiation à la rédaction d'actes et négociation** fait l'objet, d'une épreuve écrite d'une durée de 1h30.

Grand oral d'approfondissement (1H DE PREPARATION, 30 MIN. DE PASSAGE)

CONTENU ET OBJECTIFS DES ENSEIGNEMENTS

Les membres de l'équipe pédagogique de la deuxième année sont majoritairement des enseignants-chercheurs du Lab-LEX (EA 3881) et des professionnels du droit.

Modes d'apprentissage

- **Séminaires** : les enseignements peuvent se faire sous forme de séminaire de recherche impliquant un travail de recherche et d'analyse encadré par l'enseignant
- **Cours de Méthodologie du mémoire de recherche et du mémoire professionnel suite au stage, de la note de synthèse**
- **Travaux individuels de recherche**

Pour l'option recherche, il est demandé aux étudiants la production d'un mémoire de recherche sur la base d'une problématique de recherche définie par l'enseignant-chercheur référent (80 pages environ). Il est conçu et rédigé selon les règles de la méthodologie juridique.

Pour l'option professionnelle, l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel. Il s'agit d'un travail de recherche effectué dans le cadre d'un stage professionnel et relatant le travail réalisé par le stagiaire à partir d'un questionnement juridique intéressant la structure d'accueil (40 à 60 pages).

- **Recherche de stage**

La recherche de stage est laissée à l'initiative des étudiants et participe ainsi à la réalisation des objectifs professionnels.

Procédure à suivre pour la recherche de stage :

1. L'étudiant retire un dossier de présentation des stages et cherche son terrain de stage.
2. L'étudiant fait valider son projet de stage auprès du responsable de la formation au moyen de la fiche de stage remplie par terrain de stage choisi.
3. L'étudiant remplit la fiche de liaison et la remet au responsable de la formation.
4. L'étudiant signe les trois conventions de stage et les fait signer par le maître de stage, puis les remet au secrétariat administratif qui se charge de la signature par le responsable de la formation et le président de l'université.
5. Le responsable administratif procède à l'expédition d'une convention de stage, d'une fiche de liaison et d'une fiche d'appréciation du stagiaire au maître de stage.

6. L'enseignant référent recevra copie de la fiche de stage et de la fiche de liaison. il recevra également copie de la fiche d'appréciation du stagiaire par le maître de stage. (l'envoi de ces documents est assuré par le responsable administratif).
7. Le rapport de stage est déposé à la scolarité en trois exemplaires dont un pour le maître de stage remis personnellement par le stagiaire.
8. La soutenance de stage se déroulera en fin d'année universitaire.

Les actions à finalité professionnelle intégrées au cursus sont :

- Initiation à la rédaction d'actes juridiques et à la négociation (S9) : il s'agit de préparer les étudiants au quotidien du juriste par la rédaction concrète de contrats, de clauses contractuelles...

- Initiation aux logiciels professionnels (S10)

- Pratique du procès (S9)

- Préparation aux épreuves des concours Justice (grand oral sur les droits et libertés fondamentales, note de synthèse, cas pratique disciplinaire) (S10)

- Préparation aux oraux en S9 et S10 :

- L'ensemble des matières des UE complémentaires sont évaluées dans le cadre d'un oral qui a pour objectif de vérifier que l'étudiant est en mesure d'utiliser efficacement les connaissances acquises en situation professionnelle.

- Les matières des UE disciplinaires sont évaluées dans le cadre d'un grand oral qui se tiendra au cours de la session d'examen du semestre 10, devant un jury composé de plusieurs enseignants. Cet oral a pour objectif de vérifier la capacité des étudiants à faire le lien entre les matières qu'il a approfondies au cours de son année de Master 2.

- Voyage d'études

- Journée d'étude : la journée d'étude du Master 2 sera l'occasion pour les étudiants de restituer une étude sur laquelle ils auront travaillé dans le cadre de l'une des matières des UE disciplinaires.

- Le stage : il a notamment pour objet de mettre l'étudiant en situation d'exercer ses compétences en milieu professionnel. En M2, **le stage de 8 semaines minimum** est obligatoire pour l'option professionnelle et l'option recherche.

SUIVI ET EVALUATION DU STAGE

Enseignant référent :

Il s'agit d'un enseignant-chercheur de l'UBO, choisi par l'étudiant, qui accepte d'encadrer le stagiaire, de l'aider dans la rédaction du mémoire professionnel et de prendre contact avec le maître de stage.

Les étudiants de la finalité recherche sont suivis par un enseignant-chercheur de la formation dans le cadre du stage réalisé dans le laboratoire et pour la réalisation de leur mémoire de recherche.

Maître de stage :

Dans le cadre de la finalité professionnelle, le maître de stage est la personne qui accueille le stagiaire dans le lieu de stage. Il organise le cadre général du stage en apportant l'aide technique nécessaire. Il est la personne référentielle du stagiaire. A la fin du stage, il remplit la fiche d'appréciation du stagiaire laquelle devra être envoyée au responsable de la formation à l'Université de Bretagne Occidentale.

Jury de soutenance du mémoire professionnel :

Le jury de soutenance de stage est composé du maître de stage et de l'enseignant référent.

Le jury procède à l'évaluation du rapport de stage en tenant compte de la fiche d'appréciation du stagiaire remplie par le maître de stage et à sa soutenance orale. Celle-ci, d'une durée de vingt minutes suivie d'un questionnement de vingt minutes mené par les membres du jury à propos du terrain de stage, des techniques juridiques rencontrées et/ou utilisées...permet, notamment, de comparer le contenu du rapport écrit et l'acquisition de savoirs. Le jury prendra soin de vérifier si le stagiaire a bien répondu à l'objet du stage et s'il est capable de restituer oralement en public le travail réalisé.

Jury de soutenance du mémoire recherche :

Le Jury de soutenance du mémoire recherche est composé de l'enseignant référent et d'un autre enseignant de la formation.

REGIME DES EXAMENS (EXTRAITS)

Obtention du diplôme

Les candidatures en Master 2 Droit font l'objet d'une sélection.

L'obtention du Master suppose la **validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère ainsi que la validation de toutes les UE le composant.**

S'agissant de la validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère master, l'étudiant qui a obtenu, en 1ère ou en 2ème année de master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude.

S'agissant des UE composant le Master 2, elles peuvent être validées soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte tenu du coefficient de chacune).

Le jeu de la compensation est toutefois limité en 2ème année de master :

- Une note inférieure à 10/20 à l'UE Orientation/Intégration professionnelle empêche sa validation et la compensation.
- Une moyenne à l'UE inférieure à 7/20, hors UE Orientation/Intégration professionnelle empêche sa validation et la compensation.

Lorsqu'à l'issue de la 1re session, l'étudiant obtient la moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, mais ne les valide pas toutes en raison des exigences de note minimale ci-dessus exposées, le jury de master peut le dispenser de représenter en 2ème session les matières dans lesquelles il a obtenu au minimum 8, mais moins de 10. L'étudiant peut renoncer à cette dispense pour représenter en 2ème session les matières concernées.

Les délibérations sont annuelles : il n'y a pas de délibérations au semestre 9.

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens. Pour le master, le calcul de la moyenne se fait sur les UE de l'année de Master 2.

Les mentions sont les suivantes :

- Passable : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- Assez Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- Très Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

Redoublement

Le redoublement est soumis à décision du jury en M2 mention Droit.

Absence d'un étudiant aux examens :

Lors de la première session d'examen, l'absence d'un étudiant à une épreuve, qu'elle soit justifiée (mention « ABJ » sur le relevé de note - certificat médical, convocation...) ou injustifiée (mention « ABI »), interdit la validation de l'U.E. et du semestre correspondant.

En seconde session, l'absence de l'étudiant, justifiée ou non, n'empêche pas le calcul de moyenne, les matières non présentées à l'examen étant affectées de la note zéro.

Validation du C2i niveau 2 métiers du droit

La formation C2i niveau 2 métiers du droit porte sur l'acquisition de compétences dans les domaines droits et obligations liées aux activités numériques, au traitement de l'information juridique, à l'établissement, la transmission et la conservation des informations juridiques, à la lutte contre la cybercriminalité, à la maîtrise des enjeux de l'économie numérique...

Responsable : Gildas Roussel

La validation de ce diplôme est indépendante du diplôme principal de Master.

Le C2i niveau 2 métiers du droit suppose la maîtrise des compétences du C2i niveau 1, sans toutefois que celui-ci ne soit exigible pour se présenter au C2i niveau 2 métiers du droit. Le C2i niveau 2 métiers du droit comporte 6 domaines de compétences, totalisant 18 compétences, détaillés dans le référentiel national du C2i niveau 2 métiers du droit.

Le C2i niveau 2 métiers du droit est validé lorsque les 6 domaines du référentiel C2i niveau 2 métiers du droit sont validés. Il n'y a pas de compensation entre les domaines. Un domaine de compétences est validé quand toutes les compétences du domaine sont validées.

Fraude

Extrait du règlement des examens - risques encourus en cas de fraude¹ :

Relève du régime disciplinaire tout étudiant auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'un contrôle continu ou d'un examen ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'UFR ou de l'Université.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée.

Le Directeur d'établissement, compétent pour engager les poursuites, peut transmettre le dossier au Président de l'Université qui pourra saisir la section disciplinaire (dispositions combinées des articles R. 712-29, R.712-11 et R.712-12 du code de l'éducation) et le Procureur de la République (art. 40 CPP).

Les sanctions disciplinaires encourues en cas de fraude s'échelonnent du simple avertissement à l'exclusion de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur public qui peut être définitive. Elles sont inscrites au dossier des étudiants concernés. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Les peines correctionnelles encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende².

Aucun certificat de réussite ni de relevé de notes ne peuvent être délivrés avant que la formation disciplinaire ait statué et toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.

Lorsque la fraude est découverte après la délivrance du diplôme, l'annulation des épreuves entraîne le retrait du diplôme par les autorités compétentes.

A noter également qu'une **charte anti-plagiat** (disponible en ligne et affiché) a également été approuvée par les conseils centraux de l'UBO en 2012 et un **logiciel de détection de plagiat** adopté.

¹ Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié, *Journal officiel* du 16 juillet 1992, p. 9529.

² Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et les concours publics.

VOS INTERLOCUTEURS

◆ Secrétariat pédagogique / scolarité

Bureau 109 (bâtiment principal) pour toutes les démarches administratives (inscription, transfert de dossier, paiement des droits...) et les questions pédagogiques (choix de matières, examens, validation d'UE ou de semestre, emplois du temps...) : Tél : 02 98 01 60 97 ; elodie.rivoal@univ-brest.fr

◆ Responsables de la spécialité Droit Privé Fondamental

Nom : **Marion Cottet et Muriel Rebourg**

Qualité : Professeurs de droit privé

Adresse : 12, rue de Kergoat - CS 93837, 29238 BREST Cedex 3

Tel : 0298016610

Courriel : marion.cottet@univ-brest.fr ; muriel.rebourg@univ-brest.fr

◆ **Le directeur du département droit** : anime le département et l'équipe pédagogique de master et veille au bon déroulement des études. Il est le relais entre les enseignants et la scolarité pour les questions d'ordre pédagogique général. C'est à lui que vous devez adresser, **via la scolarité**, les demandes relevant de la compétence de l'équipe pédagogique. Vous serez informé des décisions vous concernant **par la scolarité**.

◆ **Les présidents de jurys** : ils sont responsables du bon déroulement des examens et président les délibérations des jurys. C'est à eux que vous devez adresser, **via les scolarités**, vos éventuels recours concernant les examens et les délibérations.

◆ **L'équipe pédagogique du Master** : elle est composée des enseignants responsables des différentes mentions du master DEG et animée par le directeur du département Droit. Elle est chargée de veiller au bon déroulement des études de master, d'informer et de conseiller les étudiants, de statuer sur les demandes suivantes concernant les étudiants inscrits en 1^{ère} année de master :

- validation d'études,
- reprise de notes obtenues dans une autre formation ou une autre université,
- dispense de certains enseignements si vous les avez déjà suivis dans le cadre d'une autre formation.

◆ **Vos délégués étudiants** : ils sont vos **porte-parole au conseil de département** où sont discutées, pour avis, toutes les questions pédagogiques (organisation des études et des examens). Vous les élirez en début d'année universitaire. Faites leur part de vos suggestions ou de vos remarques d'ordre général se rapportant à vos études.

Les indications de ce livret sont données à titre indicatif. En cas de contradiction, seules seront applicables les dispositions du dossier d'habilitation et celles des conseils de l'Université.

Adresse du site de L'U.F.R. :

www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie

Faculté de Droit Economie Gestion et AES
Scolarité - Bureau Administratif -
12 Rue de Kergoat -CS 93837- 29 238 BREST CEDEX 3
☎ 02.98.01.60.89